

EXTRAIT - DÉLIBÉRATION

SÉANCE du
JEUDI 9 FEVRIER 2023
à 18 H 30

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

35 Place Eugène GOUBET
55840 THIERVILLE-SUR-MEUSE

DÉLIBÉRATION
du 09/02/2023

N° 20230209.001

OBJET :

Assurances

**Convention
d'assistance au suivi
d'un marché public
d'assurances**

**A compter du
1^{er} Janvier 2023
jusqu'au
31 Décembre 2026**

Le Maire certifie :

- Que le compte-rendu de cette délibération a été affiché le : 10/02/2023
- Que la convocation du Conseil a été faite le : 03/02/2023
- Que le nombre des membres en exercice est de : 23

Présents	17
Pouvoirs	5
Absents	1
Votants	22

- Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

- Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION

Le Jeudi 9 Février 2023 à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

PRÉSENTS : M. ANCEAUX Jean-Luc - M. ANTION Claude - Mme BAUGNON Mathilde - Mme BUARD CHAMPESME Jocelyne - Mme CARRÉ Cyrielle - M. CHAZAL Raphaël - M. COURTOIS Jean-Paul - Mme DAVIGNY Pamela - Mme DUPUIS Claudine - M. GARNIER Christian - Mme GÉRARD Christine - Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique - M. HENRY Philippe - M. KEROUH Nordine - Mme LECLERCQ Josiane - M. LEFEBVRE Gilles - M. NICKLAUS Bruno - M. NOËL Pascal - M. PAUCHET David - M. PIERSON Fabien - Mme PIGEARD Sandrine - M. SCHUMANN Yves - Mme THOUVENIN Odile.

POUVOIRS : Mme CARRÉ Cyrielle à M. HENRY Philippe - Mme DAVIGNY Pamela à M. ANTION Claude - M. LEFEBVRE Gilles à M. PAUCHET David - M. NOËL Pascal à M. COURTOIS Jean-Paul - M. SCHUMANN Yves à Mme BUARD CHAMPESME Jocelyne

ABSENTS / EXCUSÉS : M. ANCEAUX Jean-Luc - Mme CARRÉ Cyrielle - Mme DAVIGNY Pamela - M. LEFEBVRE Gilles - M. NOËL Pascal - M. SCHUMANN Yves.

SECRÉTAIRE - art. L. 2121.15 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) : Par 22 voix pour : Monsieur CHAZAL Raphaël.

Monsieur le Maire expose et rappelle à l'Assemblée que :

Le cabinet RISK Partenaires nous propose une nouvelle convention pour une durée de 3 ans (du 01/01/2023 au 31/12/2026) et porte sur le suivi des contrats d'assurances et des sinistres.

Le coût annuel de la mission est de 980 € HT soit 1 176,00 € HT

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition et de l'autoriser, en cas d'accord, à signer la convention proposée par le cabinet RISK Partenaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 22 voix pour :

- émet un avis favorable à la convention d'assistance au suivi d'un marché public d'assurances avec le cabinet RISK Partenaires - Centre Saint Michel - BP 80048 à 54203 TOUL Cedex ;

- dit que le coût de la mission est fixée à 980,00 € HT par année civile soit 1 176,00€ TTC ;

- autorise le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents qui s'y rattachent.

- dit que le crédit nécessaire sera inscrit en suffisance au Budget Primitif 2023 de la Ville - Article 611.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessous,
Pour copie conforme.

Le Maire,

C. ANTION

